

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00309

Numéro SIREN : 638 503 094

Nom ou dénomination : SOCIETE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE COMBUSTIBLES
ET DE TRANSPORTS ALBERT LEHMANN ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 6749

Albert LEHMANN et Cie
Société à responsabilité limitée
au capital de 17 500 euros
Siège social : 38, rue de la Première Armée – 67170 WINGERSHEIM
RCS STRASBOURG 638 503 094

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 42 022,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 022,33 euros
A titre de dividendes aux associés	40 000,00 euros
Soit 80,00 euros par part	
Le solde	2 022,33 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 269 402,92 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

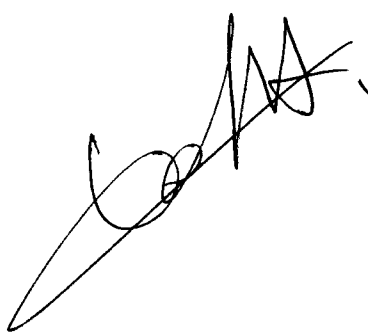
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REFACTION
31 Octobre 2020	50 000,00 €	40 %
31 Octobre 2021	24 000,00 €	40 %
31 Octobre 2022	24 000,00 €	40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Albert LEHMANN et Cie
Société à responsabilité limitée
au capital de 17 500 euros
Siège social : 38, rue de la Première Armée – 67170 WINGERSHEIM
RCS STRASBOURG 638 503 094

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 AVRIL 2024

Exercice clos le 31 octobre 2023

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, l'activité de la société a été en baisse. En effet, le chiffre d'affaires a diminué de 13,62% par rapport à l'exercice précédent, et ce en raison de la baisse générale des ventes et notamment du fioul.

Parallèlement, nos charges d'exploitation ont baissé de -13,45% par rapport à l'exercice précédent, diminution liée, principalement à la baisse du poste « Achats de marchandises » (- 13,85%), ainsi que la baisse des postes suivants :

- Variation de stock : - 9024 € (-33,72%)
- Dotations amortissements, dep et prov. : 1 051 € (-95,58%)
- Autres charges : 191 € (-86,45%)

En conséquence, notre résultat d'exploitation est en baisse de 32,04% par rapport à celui constaté sur l'exercice antérieur.

Notre marge brute commerciale est identique à celle constatée lors de l'exercice précédent et la solvabilité à court terme de la société est en nette hausse.

L'exercice clos le 31 Octobre 2023 dégage un bénéfice en hausse de 68,57% par rapport à celui de l'exercice clos le 31 Octobre 2022, hausse lié à la cession de branche d'activité.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Notre Société a fini de rembourser l'emprunt contracté pour l'achat d'un camion, elle n'a donc plus d'emprunt à la clôture des comptes.

Les comptes courants d'associés restent relativement importants. Les disponibilités bancaires sont en hausses et demeure confortables.

Le 30 janvier 2023, notre société a vendu à la société GROSSHANS NEGOCE une branche d'activité de négoce de matériaux, dont l'activité consiste en l'achat et la revente de briques et de tuiles en terre cuite de la marque WIENERBERGER ainsi que de planchers en béton de la marque RECTOR.

La société a compensé partiellement la cession de ces activités par l'augmentation des ventes de chèques énergie et d'AD BLUE.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours du prochain exercice, nous allons nous efforcer de relancer l'activité de notre société en tenant compte toutefois de l'arrêt de l'installation de chaudières à fuel décidé par le gouvernement.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 octobre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

⇒ Activité des filiales et participations.

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

⇒ Filiale.

Nous vous signalons que notre Société détient 8,33% du capital social de la société EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION ALSACE MOSELLE, société par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège social Espace Européen de l'Entreprise – 27 Avenue de l'Europe – 67300 SCHILTMEIM, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Strasbourg sous le N° 821 708 633.

La société EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION ALSACE MOSELLE, a pour objet en France et à l'étranger la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises. Aucun résultat ne nous a été communiqué.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 553 739 euros contre 2 956 283 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 euros contre 3 553 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,91%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 346 640 euros contre 2 727 768 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,97%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 69 218 euros contre 65 962 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,94%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 907 euros contre 2 029 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,58%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 91 641 euros contre 83 359 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,93%.

Le montant des charges sociales s'élève à 12 272 euros contre 13 135 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,57%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1. Il est identique à celui de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 051 euros contre 23 763 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -95,58%.

Le montant des autres charges s'élève à 191 euros contre 1 412 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,45%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 524 919 euros contre 2 917 428 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,45%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 28 822 euros contre 42 409 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,04%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -5 609 euros (-2 417 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 23 213 euros contre 39 991 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -41,95%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 32 848 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, suite à la cession de branches d'activités.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 5 647 euros contre 10 664 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -47,05%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 8 392 euros contre 4 399 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 90,77%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 42 022 euros contre un bénéfice de 24 928 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 68,57%.

Au 31 octobre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 657 314 euros contre 627 498 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,75%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 42 022,33 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 022,33 euros
A titre de dividendes aux associés	40 000,00 euros

Soit 80,00 euros par part

Le solde

2 022,33 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 269 402,92 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 288 652,92 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait à compter de ce jour.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REFACTION
31 Octobre 2020	50 000,00 €	40 %
31 Octobre 2021	24 000,00 €	40 %
31 Octobre 2022	24 000,00 €	40 %

Dépenses non déductibles fiscalement

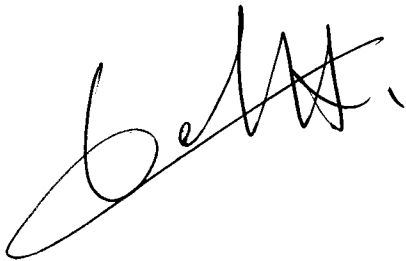
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

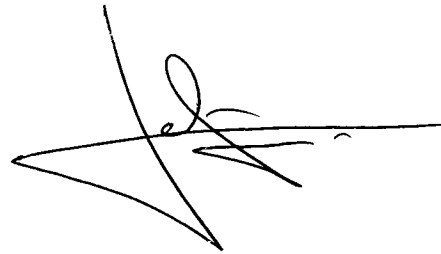
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Albert LEHMANN
Co-Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Albert', written in a cursive style.

Gilles LEHMANN
Co-Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles', written in a cursive style.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SARL SOCIETE ALBERT LEHMANN ET CIE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 38 RUE DE LA 1ERE ARMEE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 63850309400010		67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/10/2023			31/10/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	58 000	75 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	5 189	-0
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	18 437	592
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	263 632	3 978
P	Immobilisations en cours	AV	AW		5 006
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	69	20
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	91	91
TOTAL (II)		BJ	BK	345 419	80 117
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	50 526	41 502
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	201 500	211 533
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	1 745	5 820
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	30 000	30 000
I	Disponibilités	CF	CG	301 138	279 759
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 674	8 767
E	TOTAL (III)	CJ	CK	594 583	547 382
G	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	940 002	627 498
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
1 120					
Clause de rés. de prop. : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SARL SOCIETE ALBERT LEHMANN ET CIE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 17 500)	DA	17 500	17 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 750	1 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	267 381	266 452
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 022	24 928
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	328 653	310 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		8 292
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	134 993	110 136
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	177 232	172 181
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 436	26 259
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes		EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	328 661	316 868
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	657 314	627 498
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	328 661	316 868
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032